



LES CAHIERS DU PAYS DE MAYENNE

ASSOCIATION "ART - NATURE ET PATRIMOINE" DU PAYS DE MAYENNE



SOMMAIRE

CONTEST

Son histoire

Chronologie des faits et des évènements

Les Familles et leurs propriétés

Le Clergé

Ses monuments – bâtiments et sites

L'église – Les chapelles

Les écoles

Les « mystères » de Contest

Contest aujourd'hui



GENEALOGIE DE LA FAMILLE PONTHAULT



LA FONTAINE WALLACE



PATOIS

En 1681, une rixe, occasionnée par la violence des gardes, eut lieu dans le bourg de Contest jusque dans le cimetière.

A la veille de la Révolution, la commune dépend du grenier à sel de Mayenne. Le poste de Grenoux est alors transféré au bourg de Contest. Il comprend un lieutenant et six gardes.

Avant le système métrique mis en vigueur en 1792, le système des mesures est compliqué (once, livre, boisseau, septier etc...) et varie selon les provinces et même les communes. Ainsi la mesure de Mayenne ne correspond pas à celle de Contest, ni à celle de Poillé, d'où la nécessité d'un homme de loi rompu à la conversion. Le notaire exerçant à cette période, s'appelle Daguier, Sieur de la Gaignardière.

LA VIE DANS LA COMMUNE DEPUIS LA REVOLUTION

En 1789, René Chabrun, né à Mayenne en 1750, est curé de Contest depuis 1779. Apparenté certainement aux familles bourgeoises de Mayenne, il est partisan des idées nouvelles comme ses voisins, les moines de l'abbaye de Fontaine-Daniel.

La constitution civile du clergé, la vente des biens cléricaux et des *ci-devant aristocrates*, la nomination de municipalités à l'image des gouvernements, la fermeture des écoles, tout ceci trouble profondément la vie du pays.

Le 27 janvier 1791, le curé Chabrun et son vicaire M. Debraize prêtent le serment schismatique.

Le premier maire de Contest, Joseph Le Brun, riche propriétaire de la Bauluère est désigné par la Convention le 16 décembre 1792 et fait appliquer la constitution civile du clergé. *Il se présenta à la sacristie et avertit le citoyen-curé de tenir les registres de l'état-civil non plus comme curé, mais en tant qu'officier public de la commune.*

Après le passage de vendéens, et bien que mentionnée *parmi les communes les plus opposées aux chouans*, la municipalité est cassée et René Venel désigné comme maire de Contest.

En 1797, nouveau changement : *les notabilités réunies à la Maison Commune choisissent Michel Derouet pour agent municipal*⁶.

Quelques jours après, c'est la plantation d'un arbre de la liberté *vif et avec racines sur la place la plus apparente et la mieux située du bourg avec toutes les précautions nécessaires pour sa conservation.*

SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

En 1801, la centralisation des pouvoirs passe par les préfets, agents d'exécution du nouvel empereur. C'est le préfet qui nomme et renvoie les maires et les adjoints, choisit les curés, les instituteurs et fixe leur traitement.

En 1803, le Conseil se réunit en Assemblée Extraordinaire pour décider du traitement du curé desservant : *350 francs/an à charge de faire l'office tous les dimanches gratis.* Le maire reçoit 360 francs et aux sœurs, *chargées du soin des malades et de l'éducation des enfants du sexe féminin*, il est alloué une somme annuelle de 200 francs.

Lorsqu'en 1808, une tornade renverse une quarantaine de maisons dans le bourg, le maire Moriceau (tenu sans doute pour responsable de la catastrophe) reçoit une lettre du préfet lui annonçant son remplacement par Julien Lecendrier.

⁶ Le nom de maire disparaît provisoirement.

